



Communiqué de PRESSE

Tréveneuc, le 21 mars 2017

Bourgs ruraux et centres-villes Deux appels à candidatures pour une attractivité renouvelée

Alors que les centres-villes et les bourgs sont des repères au sein d'une commune, ils doivent aujourd'hui s'adapter aux changements de modes de vie de leurs habitants, pour renforcer leur attractivité. L'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts proposent deux appels à candidatures à travers lesquels ils souhaitent soutenir les projets d'aménagement portés par les communes qui réinventent leur centre (ville ou bourg).

Christophe Mirmand, Préfet de région, Laurence Fortin, Vice-Présidente de la Région à l'aménagement du territoire, Dominique Ramard, Président de l'Établissement Public Foncier et Gil Vauquelin, Directeur régional de la Caisse des Dépôts, ont lancé ce dispositif, le mardi 21 mars à Tréveneuc, en présence de son Maire, Marcel Sérandour, et du préfet des Côtes d'Armor, Yves Le Breton. La commune costarmoricaine a récemment fait l'objet d'une intervention globale illustrant parfaitement les démarches encouragées aujourd'hui.

Renforcer les centres-villes et bourgs ruraux

Le centre est souvent le reflet et le moteur de l'attractivité d'une ville, d'un territoire. Une attractivité qui se veut à la fois résidentielle, commerciale et touristique, dans un centre qui allie mixité de fonctions, de populations et de générations. Or, aujourd'hui, qu'il s'agisse des bourgs ou des centres des villes, beaucoup sont confrontés à des défis d'aménagement tels que la rénovation de leur patrimoine bâti, l'amélioration de l'accessibilité, la valorisation des commerces... Afin de **s'adapter aux nouveaux modes de vie des habitants**, ils doivent se transformer pour se renforcer.

Soutien financier, ingénierie et portage foncier

L'État, la Région, l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne et la Caisse des dépôts sont convaincus du **rôle moteur de ces centres dans le rééquilibrage territorial et l'accompagnement vers les transitions**, écologiques et numériques notamment. Dans le prolongement d'actions menées depuis quelques années⁽¹⁾, ils lancent 2 appels à candidatures simultanés pour soutenir les communes qui veulent **réinventer leur centre par des programmes d'intervention globale** : le 1^{er} concerne les villes, le 2nd les bourgs ruraux.

Les communes candidates ont **jusqu'au 3 juillet** prochain pour déposer leur dossier, qu'il s'agisse de projets, dans leur phase d'étude ou de réalisation. Elles pourront bénéficier d'un soutien financier de l'État, la Région ou la Caisse des dépôts mais aussi d'un appui en matière d'ingénierie et conseil ou en-

core, avec l'EPF, pour l'acquisition et le portage d'**emprises foncières**.

Pour les centres-villes, sont fléchés **7 M€** de la Région (plafonné à 1 M€ par opération), des crédits de l'État dans le cadre du volet territorial du Contrat de plan (plafonné à 1 M€ par opération), **0,3 M€** de la Caisse des Dépôts. A noter que **95 villes** -liste non exhaustive- ont été identifiées comme les **cœurs de cible** de cet appel à candidatures (Cf. pages suivantes)

En Bretagne,

26,4% de la population vit dans une ville moyenne et près de 40% dans une commune rurale

Pour l'appel à candidatures en faveur du **dynamisme des bourgs ruraux** seront mobilisés **7 M€** par la Région (plafonné à 500 000 € par opération) et **7 M€** de l'État (plafonné à 500 000 € par opération) dans le cadre du volet territorial du Contrat de plan 2015-2020, et **0,4 M€** de la Caisse des Dépôts.

Cette mobilisation collective a vocation à favoriser la réalisation d'aménagement de centres dans les prochaines années.

Un projet global, partagé avec la population

Pour redynamiser un centre-ville ou un bourg, il ne suffit pas de lutter contre la vacance commerciale ou de réhabiliter un espace public ; valoriser l'identité de la commune, développer l'activité économique, améliorer la diversité du logement ou encore agir sur les déplacements : toutes les approches sont liées et interagissent les unes avec les autres. Les communes candidates devront donc présenter des projets globaux, intégrés, co-

Contacts

SERVICE PRESSE | Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | www.bretagne.bzh/espace-presse | [@regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)

construits et animés. Car **la vitalité d'une ville ou d'un bourg** doit tout d'abord sa réussite à la **mobilisation de ses habitants**, de ses associations, de ses élus et de leur envie de vivre ensemble.

Les collectivités candidates devront **croiser** et regarder dans leur ensemble les **différents enjeux** auxquels elles sont confrontées pour élaborer des **projets novateurs répondant aux usages des habitants** avec :

- * des activités économiques diversifiées, des commerces,
- * le renforcement du lien social,
- * une culture et un patrimoine de qualité, valorisé,
- * un habitat adapté aux parcours résidentiels, aux enjeux de mixité sociale et générationnelle...
- * un cadre de vie répondant aux attentes des populations en termes de services, espaces publics, environnement, énergies...
- * une bonne accessibilité et des mobilités facilitées.

Résultats connus à l'automne

Les projets seront examinés par les 4 partenaires, État, Région, EPF et Caisse des Dépôts, au regard des plusieurs **critères** :

- * La qualité du **pilotage**, de la gouvernance et de la **co-production** du projet permettant de répondre aux besoins et aux usages des habitants et des acteurs socio-économiques ;

- * L'approche intégrée du projet, via un **projet transversal** dans les thématiques abordées, explicitant la démarche d'ensemble ;
- * La cohérence de la candidature, notamment au regard des actions entreprises par les pouvoirs publics à différentes échelles, en particulier l'échelle intercommunale.

Ces différents critères permettront de choisir des projets à la fois ambitieux mais également réalistes et dotés de tous les leviers pour répondre effectivement aux besoins des territoires.

Un **guide méthodologique** sera prochainement mis à disposition des collectivités pour les accompagner dans la présentation de leur candidature.

Cette première édition sera suivie de nouveaux appels à candidatures courant 2018.

Informations complémentaires et guide méthodologique sont à retrouver sur bretagne.bzh.rubrique.aides&dispositifs Ou prefectures-regions.gouv.fr/bretagne

- (1) *démarche expérimentale de revitalisation des centres-bourgs initiée en 2010 par l'EPF de Bretagne, les territoires de Guingamp et Louvigné-du-Désert retenus dans le cadre d'un AMI national en 2014, volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, conventions « centre-bourg / centre-ville de demain » avec la Caisse des Dépôts.*

Cycle étude et cycle opérationnel

Deux cycles d'accompagnement sont proposés pour ces premiers appels à candidatures, en fonction du stade d'avancement du projet : un cycle d'études et un cycle opérationnel. Les communes ne peuvent déposer leur dossier que sur un seul cycle à la fois. Celles s'étant présentées au cycle études, en 2017, pourront toutefois candidater en cycle opérationnel, lors de l'édition 2018 des appels à candidatures.

Les candidats retenus pour le cycle études seront accompagnés sur une durée indicative de douze mois et les projets en cycle opérationnel le seront sur une durée de quatre ans, via une convention d'engagements.

Le cycle d'études porte sur l'étude, globale ou ciblée, d'attractivité du centre-ville et vise à définir une stratégie de reconquête durable de l'attractivité. Il doit permettre de cibler une problématique précise et déboucher sur un plan d'action, par exemple, identifier les usages et besoins des habitants et acteurs socio-économiques en proposant une démarche de co-production ; déterminer le positionnement du bourg ou du centre-ville en termes de cibles possibles de populations et d'activités...

Le candidat devra préciser les enjeux du projet, un pré-diagnostic sur les fonctions de la commune, une cartographie des acteurs du territoire, une gouvernance, un calendrier et une estimation des dépenses. Une implication de l'EPCI sera recherchée, dès la phase d'études.

La collectivité pourra présenter son dossier soit à l'amorçage du cycle d'études, soit au moment de la finalisation du plan d'action.

Le cycle opérationnel consiste à programmer les opérations nécessaires à la réalisation du plan d'action et à leur exécution. La programmation, réalisée sur quatre ans, comprend deux volets :

Un volet spatial porte sur la composition architecturale et urbaine avec des opérations d'investissement relatives à la voirie et l'espace public, au bâti, aux équipements, aux commerces, au tourisme..., sur un périmètre géographique défini qui devra être continu et d'un seul tenant, pertinent avec les différentes échelles de planification (SCOT, PLUi, articulation avec une OPAH...);

Un volet conduite du changement, visant à permettre la réalisation du plan d'actions afin de :

- répondre aux besoins des habitants et des acteurs du territoire en termes de lien social, de valorisation des espaces, du patrimoine, d'approche écologique, d'offres culturelles et associatives, de services de proximité afin de répondre à l'ensemble des enjeux d'attractivité des bourgs.
- faire vivre la concertation autour des actions ;
- animer les partenariats, notamment avec les acteurs économiques ;
- assurer la communication et la promotion des réalisations ;
- ajuster en permanence le volet spatial du projet selon les évolutions observées ;
- élaborer et mobiliser des outils d'intervention innovants (ingénierie, finances, formation...).

Les modalités d'intervention financière

Le montant global des aides, réparties entre les différents partenaires de l'appel à candidatures, fera l'objet d'une **convention unique d'engagements**, d'une durée maximum de **12 mois** pour le cycle étude, et de **4 ans** pour le cycle opérationnel. Dans ce dernier cas, les EPCI ou autres partenaires locaux peuvent être associés.

Les partenaires décideront collégalement, au moment du jury de sélection, des sommes allouées aux candidats retenus.

Dynamisme des bourgs

Cycle d'étude(s)

L'**État**, dans la limite d'un taux de subvention de 40% et d'un **plafond de 50.000 €** par projet, soutient les prestations réalisées par un bureau d'étude, un organisme de recherche ou une université, une agence d'urbanisme, une société publique locale... Une maîtrise d'ouvrage intercommunale est privilégiée. Les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) accompagnent les collectivités engagées dans le cycle d'études.

L'**Établissement Public Foncier de Bretagne** peut participer au financement des études pré-opérationnelles, des études de référentiel foncier et stratégie foncière -sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité-. Il met à disposition son ingénierie pour accompagner la collectivité dans la définition de sa commande et le suivi de l'étude.

La **Caisse des Dépôts** cofinance l'ingénierie nécessaire à la phase étude, **dans la limite de 40.000 €**, par projet lorsque celle-ci contribue à une stratégie globale de revitalisation du bourg et dans les territoires lauréats les plus fragilisés.

Cycle opérationnel

Le soutien de l'**État**, portant sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement, sera **plafonné à 500.000 € par projet** au titre des crédits du volet territorial du CPER. L'aide globale sera mesurée en fonction de la qualité et l'équilibre du projet.

L'aide de la **Région** portera sur des dépenses d'investissement avec un **plafond de 500.000 €** par projet sur le cycle investissement. L'aide globale sera mesurée en fonction de la qualité et l'équilibre du projet.

L'**EPF** accompagne les collectivités dans des missions de **portage foncier** : acquisition, gestion des biens, maîtrise d'ouvrage des travaux de remise en état (déconstruction, dépollution...). L'EPF revend le bien à la collectivité ou à un opérateur à un prix de revient sans frais financiers ou de négociation. L'EPF peut participer aux coûts de remise en état des biens avec une prise en charge à hauteur de 40% ou 60%, dans les conditions fixées par son programme pluriannuel d'intervention. En matière d'ingénierie, l'EPF établit des pré-diagnostic non destructifs.

La **Caisse des Dépôts** pourra mobiliser tous ses moyens de droit commun et, en particulier valoriser les ressources internes du groupe Caisse des Dépôts, proposer des prêts de long terme sur Fonds d'épargne aux collectivités locales ou encore investir en fonds propres dans les outils d'aménagement, les sociétés d'économie mixte et les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés dans le cadre d'un modèle économique viable.

Dynamisme des centres-villes

Cycle d'étude(s)

Pour l'**État et l'EPF** : mêmes conditions que pour le dispositif dédié aux bourgs (cf. ci-contre).

La **Caisse des Dépôts** s'engage à soutenir **4 villes lauréates**, avec un plafond de 40.000 €, pour l'ingénierie dédiée à l'approfondissement de diagnostics sectoriels ou à l'élaboration du plan d'action.

Cycle opérationnel

Le soutien de l'**État**, portant sur des dépenses de fonctionnement (maxi 15% de ce soutien) et d'investissement sera **plafonné à 1 M€** par projet au titre des crédits du volet territorial du CPER. L'aide globale sera mesurée en fonction de la qualité et l'équilibre du projet.

Les opérations soutenues par l'Etat pourront concerner la construction/ réhabilitation de maisons de services au public, de maisons de santé pluri-professionnelles, d'équipements culturels, de halles commerciales, d'espaces associatifs ou tiers-lieux, d'infrastructures en faveur de la mobilité durable...

L'aide de la **Région**, portant sur des dépenses d'investissement, sera **plafonnée à 1 M€**. Elle sera mesurée en fonction de la qualité et l'équilibre du projet. Les travaux soutenus devront être engagés avant le 31 décembre 2020.

L'**EPF** accompagne les collectivités dans des missions de portage foncier dans les mêmes conditions que pour le dispositif dédiée aux bourgs.

La **Caisse des Dépôts** s'engage à soutenir **7 villes lauréates** avec un **plafond de 20.000 €** en ingénierie dédiée à la détermination des moyens d'intervention du projet dans une perspective de recherche de solutions localement innovantes. La Caisse des Dépôts pourra également mobiliser tous ses moyens de droit commun via les ressources internes du groupe Caisse des Dépôts, les prêts de long terme sur Fonds d'épargne aux collectivités locales ou encore ses investissements sur fonds propres.

Jusqu'à

**2 M€ pour les centres-villes,
1 M€ pour les bourgs ruraux,
en investissement.**

Liste des 95 communes identifiées comme cœurs de cible de l'appel à candidatures « dynamisme des villes »

Les communes ci-dessous rassemblent au minimum 25 services de proximité, 40 services intermédiaires et 3 services de gamme supérieure⁽²⁾. Chacune d'entre elles est la plus peuplée au sein de son unité urbaine. Elles constituent le cœur de cible de l'appel à candidature "dynamisme des centres-villes". Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et d'autres communes peuvent également présenter leur candidature. (Les métropoles bénéficiant de dispositifs spécifiques de renforcement de leur attractivité, leurs communes membres ne sont pas éligibles à cet appel à candidature).

L'ensemble des communes bretonnes, en dehors des métropoles et des villes listées ci-dessous, ont la possibilité de proposer une stratégie d'attractivité dans le cadre de l'appel à candidature "dynamisme des centres-bourgs". Aucun seuil démographique n'est appliqué. (Données INSEE 2016)

22

Bégard (4786 hab.)
Binic-Etables-s/-Mer (6700 hab.)
Dinan (10940 hab.)
Erquy (3895 hab.)
Guingamp (7106 hab.)
Lamballe (13212 hab.)
Lannion (19627 hab.)
Lanvollon (1749 hab.)
Loudéac (9711 hab.)
Paimpol (7298 hab.)
Plaintel (4246 hab.)
Plancoët (3061 hab.)
Pléneuf-Val-André (4031 hab.)
Plestin-les-Grèves (3640 hab.)
Quintin (2822 hab.)
Rostrenen (3224 hab.)
Saint-Brieuc (45331 hab.)
Saint-Cast-le-Guildo (3449 hab.)
Tréguier (2489 hab.)

29

Audierne (3752 hab.)
Briec (5554 hab.)
Carhaix-Plouguer (7397 hab.)
Châteaulin (5177 hab.)
Concarneau (18867 hab.)
Crozon (7634 hab.)
Douarnenez (14750 hab.)
Fouesnant (9305 hab.)
Landerneau (15443 hab.)
Landivisiau (9108 hab.)
Lannilis (5378 hab.)
Lesneven (7229 hab.)
Moëlan-sur-Mer (7033 hab.)
Morlaix (15264 hab.)
Penmarch (5401 hab.)
Plabennec (8276 hab.)
Plonéour-Lanvern (6014 hab.)
Ploudalmézeau (6263 hab.)

Plouescat (3557 hab.)
Pont-Aven (2842 hab.)
Pont-l'Abbé (8304 hab.)
Quimper (63532 hab.)
Quimperlé (11978 hab.)
Rosporden (7507 hab.)
Saint-Pol-de-Léon (6618 hab.)
Saint-Renan (7815 hab.)

35

Bain-de-Bretagne (7512 hab.)
Cancalle (5208 hab.)
Combourg (5764 hab.)
Dinard (9839 hab.)
Dol-de-Bretagne (5469 hab.)
Fougères (20170 hab.)
Guichen (8095 hab.)
Janzé (8232 hab.)
La Guerche-de-B. (4277 hab.)
La Mézière (4510 hab.)
Liffré (7164 hab.)
Montauban-de-B. (5019 hab.)
Montfort-sur-Meu (6483 hab.)
Noyal-sur-Vilaine (5590 hab.)
Plélan-le-Grand (3691 hab.)
Redon (9114 hab.)
Retiers (4088 hab.)
Saint-Malo (44919 hab.)
Saint-Méen-le-Grand (4541 hab.)
Tinténiac (3372 hab.)
Vitré (17463 hab.)

56

Arzon (2108 hab.)
Auray (12946 hab.)
Baud (6126 hab.)
Carnac (4183 hab.)
Caudan (6747 hab.)
Gourin (4079 hab.)
Grand-Champ (5165 hab.)

Guer (6310 hab.)
Guidel (10760 hab.)
Hennebont (15765 hab.)
Josselin (2471 hab.)
La Gacilly (2205 hab.)
Languidic (7562 hab.)
Le Faouët (2822 hab.)
Le Palais (2580 hab.)
Locminé (4116 hab.)
Lorient (57961 hab.)
Malestroit (2476 hab.)
Muzillac (4869 hab.)
Ploeren (6284 hab.)
Ploërmel (9525 hab.)
Plouay (5385 hab.)
Pontivy (13915 hab.)
Questembert (7424 hab.)
Quiberon (4987 hab.)
Sarzeau (7756 hab.)
Vannes (53032 hab.)

(2) exemple d'équipements

de proximité : banques, poste, artisans, restaurant, boulangerie, supérette, médecin, dentiste, terrain de grands jeux...

intermédiaires : police-gendarmerie, école de conduite, vétérinaire, supermarché, station service, collège, orthophoniste, gare (avec ou sans arrêt TGV), bassin de natation...

supérieurs : pôle emploi, agence de travail temporaire, hypermarché, lycée, urgences, maternité, hébergement pour enfants ou adultes handicapés, théâtre, cinéma...

(source : base permanente des équipements INSEE)



■ Tréveneuc (22)

Un bourg repensé avec le déplacement des commerces et la création de logements et services

La municipalité de cette petite commune littorale mène une opération de densification et de redynamisation de son centre-bourg. Il s'agit de reconstruire le bar-tabac et la boulangerie, et de compléter ces commerces par une cantine scolaire, une bibliothèque et trois logements.

Située entre Paimpol et Saint-Brieuc, Tréveneuc allie les charmes d'un littoral spectaculaire et le calme de la campagne. L'été, bien que moins fréquentée que ses voisines, la commune bénéficie néanmoins d'un doublement de sa population (772 habitants à 2 000 habitants) et du passage de très nombreux randonneurs qui sillonnent les sentiers côtiers. La municipalité est convaincue que les retombées pourraient être plus importantes avec un bourg plus attrayant et des commerces plus fonctionnels.

Elle a donc entrepris de réaménager son centre-bourg dans le cadre d'un projet global qui inclut de nouveaux équipements publics. « On est tous confrontés à la même difficulté de faire revivre nos centres-bourgs. Pour la commune, ce projet est celui du siècle. Il nous fallait mettre toutes les chances de notre côté pour le mener à bien et avons fait appel à tous les partenaires pour nous accompagner » explique Marcel Sérandour, maire.

■ Déconstruire ou rénover? Le choix des habitants

Dès le début du projet, le maire invite le CAUE à visiter la commune. Malgré le potentiel patrimonial, le bourg était terni par la présence de bâtiments obsolètes et en mauvais état, dont le bar-restaurant et la boulangerie. Très rapidement s'est posée la question de déconstruire ou rénover. « Dans les petites communes, quand on



La boulangerie et la bibliothèque sont terminées.

fait disparaître un bâtiment, on crée de la frustration » explique Christophe Gauffeny, directeur du CAUE 22. Ce dernier propose une nouvelle méthode pour concerter les habitants : il fait réaliser une maquette du bourg et met, pendant l'été, une architecte à disposition de la commune qui tiendra des permanences pour recueillir les avis de la population. Un groupe de travail a ensuite été créé avec les habitants ayant fait des propositions.

Parallèlement, la commune missionne une architecte-urbaniste (Blandine Houssais) pour réaliser une étude de faisabilité urbaine et architecturale. Côté aménagement, la réflexion porte sur la suppression de différentes voies d'accès au centre-bourg pour recréer un accès unique ainsi qu'une place publique plus visible. Côté bâtiments, l'étude propose deux scénarii : rénovation de l'existant ou déconstruction. Une réunion publique est organisée pour que les habitants donnent leur avis.

Favoriser l'approche bioclimatique



Les volumes des logements sont bien orientés, sobres, compacts et bien isolés afin de réduire les déperditions énergétiques.

- Ossatures bois (sauf RDC bât A).
- Lumière naturelle privilégiée.
- Ventilation double flux pour l'espace de restauration scolaire et simple flux pour le reste des équipements afin de faciliter l'entretien et limiter les machines.
- Eau chaude solaire.
- Éclairage économe en énergie. ■

La population (environ 80 personnes présentes) confirme l'option démolition-construction. « La concertation est très chronophage mais essentielle » explique l'architecte.

■ De multiples objectifs

Toujours accompagnée par B.Houssais, la commune lance un « concours avec intention architecturale » pour réaliser les trois nouveaux bâtiments avec les objectifs suivants :

- avoir une démarche participative et être à l'écoute des habitants ;
- prendre en compte l'intégration paysagère et le développement durable ;
- mettre en scène le clocher emblématique de l'église ;
- créer une place assez grande pour accueillir les animations locales ;
- proposer un espace ouvert et couvert, sur lequel donnent les commerces ;
- faciliter les cheminements vers les commerces ;
- créer des logements indépendants aux étages.

C'est NUNC architectes/V.Huicq de Saint-Brieuc qui est retenu. La mission de B. Houssais est par ailleurs prolongée par la commune pour réaliser les aménagements. Sur proposition de NUNC et avec l'accord de B.Houssais, le positionnement prévu pour les

“ On ne prépare pas l'avenir en regardant dans le rétroviseur. ”



Marcel Sérandour, maire.

© Tréveneuc

bâtiments sera revu en cours de projet. « On a eu de la chance que les équipes s'entendent bien » estime C. Gauffeny, « aujourd'hui, on préconiserait plutôt de recruter les équipes ensemble ».

Une nouvelle réunion publique en février 2014 permet de valider le nouveau projet auprès des habitants puis de déposer le permis de construire.

■ Des bâtiments polyvalents

Le nouvel espace comprend trois équipements polyvalents :

- Restaurant-bar, cantine et trois logements à l'étage. La cantine est prévue pour une quarantaine d'enfants. Le restaurateur pourra utiliser la salle de la cantine pendant les vacances.

Les logements municipaux seront spacieux avec deux T3 de 75 m² et 81 m² et un T4 de 118 m².

- Boulangerie et « perganda ». Avec 86 m², la boulangerie proposera aussi des produits de première nécessité et des fruits et légumes.

La perganda, exposée plein sud et couverte de polycarbonate a vocation



© BRUDED

La « perganda ».

à devenir un lieu de vie : point de rencontre de la population, manifestations diverses allant du vide grenier au vendeur de pizza et extension du bar tout proche pour des soirées...

- Bibliothèque : L'intérieur a été aménagé par des bénévoles. Dans un premier temps, elle est ouverte une fois par semaine.

■ Un projet bien financé

Coût du projet (HT).....1 600 000 € (Réseaux et aménagements extérieurs inclus)

Le projet bénéficie d'un portage de la Communauté de communes Sud Goëlo pendant 25 ans (loyers reversés à la CC).

Plan de financement HT	
DETR (bibliothèque)	44 106 €
DETR (voirie)	133 061 €
Région/Éco-Faur	144 000 €
CG 22 (contrat territoire)	32 113 €
CC Sud Goëlo	20 000 €
Député / voirie	10 000 €
Sénateur / bibliothèque	10 000 €
TOTAL Subventions	393 280 €
Avance CC Sud Goëlo	254 260 €
Fonds propres	954 000 €
TOTAL	1 601 540 €

Le coût de la construction au m² est de 1 200 € HT pour l'ensemble des bâtiments. On peut l'expliquer par la sobriété globale des constructions et le choix de matériaux bruts. ■



Le projet vu de l'entrée du bourg (haut) et de l'arrière (bas).

© NUNC architectes

CONTACT :

Marcel Sérandour / Mairie : 02 96 70 84 84 / gmoity.treveneuc@orange.fr